

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

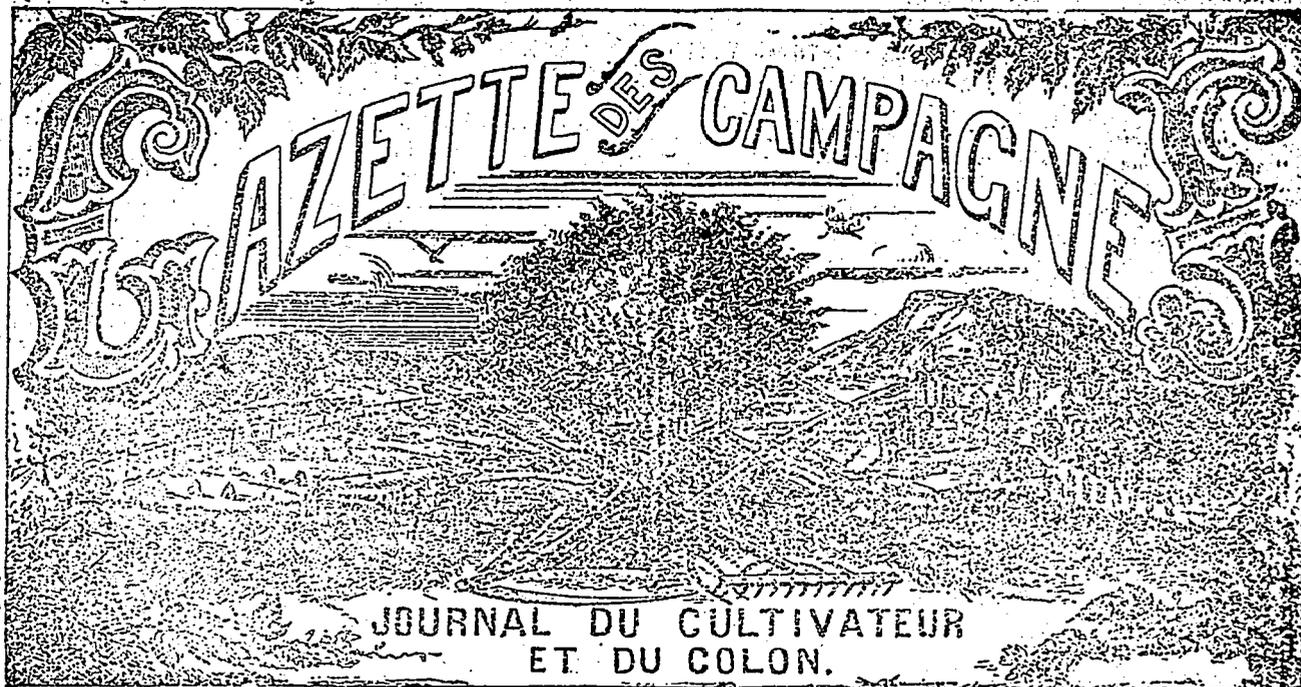
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

*Guérison des crevasses des chevaux
Déclaration des Evêques sur le jugement de la Cour Suprême*

XVe année

Ste. Anne de la Pocatière (P. Q.), 5 Avril 1877

121
No. 16



Réd. Mr. F. Bourgeault
Pointe-Clair

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.
Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

ABONNEMENT : \$1 PAR AN.

Editeur-Propriétaire : FIRMIN H. PROULX.

PARAIT TOUS LES JOURS

SOMMAIRE

Revue de la Semaine : Déclaration de l'Archevêque et des Evêques de la Province Ecclésiastique de Québec, au sujet de la loi électorale.—Sa Grandeur Mgr. l'Archevêque Taschereau visite la prison de Québec le Vendredi-Saint.—Arrivée prochaine à Québec de l'envoyé apostolique Mgr. Conroy, évêque d'Armagh, Irlande.—Les Frères de la Doctrine Chrétienne sont remplacés au Nouveau-Brunswick par des instituteurs laïques, les règlements de cette communauté ne leur permettant pas de se soumettre aux nouveaux règlements qui régissent les écoles catholiques au Nouveau-Brunswick.—Nombreuses conversions au catholicisme en Angleterre.—Le nouveau cardinal anglais, Mgr. Henry Howard.—Opposition que rencontre le ministère italien au Sénat, quand à la loi sur les prétendus abus du clergé.

Causerie agricole : Culture du tabac (Suite).—Préparation du sol ; préparation du sol dans les pépinières ; des semis ; de la plantation ou repiquage ; choix des plantes.

Sujets divers ; La science du ménage (Suite) : Les vieux meubles ; propreté ; conseils pratiques pour la propreté de la maison.—Observations agricoles par des étudiants en agriculture : de la ferme et de ses dépendances.—Effets de la paille de sarrasin sur le mouton.

Choses et autres : " Etude sur l'éducation agricole, " par l'honorable Louis Beaubien.—Le *Naturaliste Canadien*—Valeur de la viande importée du Canada en Angleterre.—Eau minérale à Manicouagan, au Labrador.—Les hivers doux.—Un jeune homme déclassé.

Recettes : Guérison des formes chez le cheval.—Guérison des crevasses chez le cheval.

REVUE DE LA SEMAINE

Déclaration de l'Archevêque et des Evêques de la Province ecclésiastique de Québec, au sujet de la loi électorale.

A la lecture de la sentence rendue le 28 février dernier par la Cour Suprême du Canada, dans la cause de l'élection du Comté de Charlevoix, les soussignés, Archevêque et Evêques de la Province Ecclésiastique de Québec, ont éprouvé une douleur profonde, que tous les vrais catholiques ne manqueront point de partager avec eux.

Nous n'avons pas à juger la valeur légale des arguments sur lesquels se sont appuyés les honorables membres du plus haut tribunal judiciaire de notre pays, pour interpréter avec tant de sévérité une loi d'ailleurs recommandable. Mais aussi il ne peut nous être défendu de déplorer le conflit que ce jugement constate entre la loi ainsi interprétée et les droits imprescriptibles de l'Eglise Catholique exposés dans notre pastoral commun du 22 septembre 1875.

Loi de nous la volonté d'accuser les intentions de ceux qui ont rédigé et voté la loi électorale en question. Si l'on avait connu et prévu l'interprétation absolue que cette loi recevrait, nous croyons que les réclamations nombreuses se seraient jointes aux nôtres, pour conserver aux fidèles le droit imprescriptible de demander à leurs pasteurs et d'en recevoir la direction dont leur conscience peut avoir besoin dans l'accomplissement d'un devoir aussi important.

Mais quand les inconvénients d'un texte de loi se manifestent au grand jour, le législateur, s'il ne peut remédier au passé, a toujours devant lui la ressource de pourvoir à l'avenir. Tomoin les amendements qui se font chaque année aux lois rédigées primitivement avec le plus de soin et

PRIÈRE A NOS ABONNÉS DE PAYER AU PLUS TOT.

avec les meilleures intentions possibles.

Dans notre pastorale du 22 septembre 1875 (§ VIII), nous disions à propos d'un jugement rendu dans une cause célèbre :

"*Jésus Christ, dit l'Apôtre, a aimé son Eglise et s'est livré pour elle même pour elle (Eph. V. 25). A l'exemple de notre divin Maître et Modèle, rien ne doit nous être plus cher en ce monde que notre même Eglise, dont nous sommes les membres sous un même chef qui est Jésus-Christ. Elle est notre mère, puisqu'elle nous a engendrés à la vie de la grâce; nous devons l'aimer d'un amour si lui, nous réjouir de vos triomphes, partager ses tristesses, et au besoin élever la voix pour la défendre. Quand donc nous voyons sa liberté et sa dignité méconnaues, il ne peut être permis à ses enfants et encore moins à ses pasteurs, de garder un silence qui équivaldrait à une trahison.*"

"*Le Sainte Eglise Catholique, fidèle aux enseignements de son divin Maître, apprend à ses enfants à rendre à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu. (Mat. XXII. 21.) Et c'est leur réponse au grand Avertissement: "Rendez à chacun ce qui lui est dû; le tribut à qui le tribut; l'impôt à qui l'impôt; la crainte à qui la crainte; l'honneur à qui l'honneur (Ro. XIII. 7). Ce à ce qui est de justice et de respect qu'elle ne cesse de proclamer, elle a plus que personne le droit d'attendre qu'on l'accomplisse à son égard et qu'on rende à l'Eglise de Dieu ce qui est à l'Eglise de Dieu."*

Dans le cas dont il s'agit alors et qui touchait à une règle disciplinaire de l'Eglise, nous avons vu avec bonheur la Législature de la Province de Québec, s'empresser de mettre la loi civile en accord avec la loi ecclésiastique sur ce point important de discipline, afin de prévenir tout conflit entre les deux autorités et d'assurer à l'Eglise la protection que lui garantit notre constitution.

Nous avons la confiance que la même bienveillance et la même justice seront manifestées aux catholiques dans le cas présent.

L'interprétation si rigoureuse et si absolue donnée à la loi électorale, si elle est poussée jusque dans ses dernières conséquences, irait jusqu'à priver l'Eglise Catholique d'un droit sacré, d'un droit que la nature elle-même confère à toute société et même à tout individu, d'un droit enfin que les codes de toutes les nations regardent comme indiscutable; ce droit, c'est celui de légitime défense.

Supposons un candidat ou un parti qui affiche ouvertement l'intention de détruire l'Eglise Catholique; n'est-il pas évident qu'aucun catholique ne pourrait, sans commettre un péché grave, voter en faveur d'un tel candidat ou d'un tel parti? Et dans ce cas, que nous ne supposons ici que pour rendre notre pensée plus évidente, dans ce cas, disons-nous, est-il conforme aux notions les plus élémentaires de la justice et de la raison, que le prêtre soit condamné à garder le silence, ou à ne faire entendre que de timides conseils, des avis, des recommandations, des exhortations, sans dire carrément quel est le devoir strict et rigoureux d'un enfant de l'Eglise Catholique?

C'est cependant la conséquence qui nous semble résulter de ce passage du jugement en question :

"*J'admets sans la moindre hésitation et avec la plus sincère conviction, le droit du prêtre catholique à la prédication, à la définition du dogme religieux et de tout point de discipline ecclésiastique. Je lui nie dans le cas présent, comme dans tout autre semblable, le droit d'indiquer un individu ou un parti politique, et de signaler et voter l'un ou l'autre à l'indignation publique, en l'accusant de libé-*

"*ralisme catholique ou de toute autre erreur religieuse. Et surtout je lui nie le droit de dire que celui qui contribue à l'élection de tel candidat commettrait un péché grave.*"

Ainsi, d'un côté, liberté absolue d'attaquer l'Eglise Catholique; de l'autre, impossibilité à celle-ci de se défendre, ou plutôt de défendre les intérêts spirituels des âmes qui lui sont confiées! Mais l'Eglise parle, agit et combat par son clergé, et refuser ces droits au clergé, c'est les refuser à l'Eglise. (Pastorale du 22 septembre 1875, § V.) Est-ce juste?

En réclamant ainsi pour l'Eglise le droit de propres défenses, nous ne prétendons nullement exclure des suffrages catholiques, tout candidat appartenant à une croyance différente, imbu d'une erreur religieuse quelconque. Sans doute, toutes les erreurs sont rejetées et condamnées par l'Eglise; mais toutes n'offrent pas le même danger pour elle. L'histoire de notre Province montre clairement que celle n'a jamais été la prétention du clergé catholique. Des courts-catholiques ont assez souvent élu des membres protestants, tandis que les comités protestants, ici ou ailleurs, n'ont presque jamais envoyé de catholiques au Parlement.

En présence de la position faite au clergé par cette sentence du plus haut tribunal judiciaire du pays, nous n'avons pu nous dispenser d'élever la voix pour sauvegarder un droit sacré et nécessaire de l'Eglise Catholique, et pour demander que nos législateurs, dans leur sagesse et leur désir de rendre justice à tous, apportent à cet état de choses un remède convenable.

Province de Québec, 26 mars 1877.

† E.-A., ARCH. DE QUÉBEC.
 † L.-F., EV. DES TROIS RIVIÈRES,
 † JEAN, EV. DE ST. G. DE RIMOUSKI,
 † EDOUARD-CHS., EV. DE MONTRÉAL,
 † ANTOINE, EV. DE SHERBROOKÉ,
 † J.-THOMAS, EV. D'OTTAWA,
 † L.-Z., EV. DE ST. HYACINTHE.

— Vendredi Saint, Sa Grâce Mgr. l'Archevêque de Québec a fait une visite à la prison de cette ville, comme il le fait chaque année à pareil jour. Il a parcouru toutes les parties de la bâtisse, adressant la parole aux prisonniers, leur donnant des avis et les encourageant à faire des efforts pour changer de vie et se conduire mieux à l'avenir.

Cette visite de Mgr. à des personnes tombées sous l'effet de la loi, ne peut avoir qu'un très-bon effet. Le malheureux qui tombe en faute a besoin qu'on lui tende la main, pour l'aider à se relever.

Ce n'est pas en repoussant du pied celui qui est tombé, ce n'est pas en le stigmatisant, en le mettant à l'index, ou en le persécutant, qu'on peut le ramener à de meilleurs sentiments. Ce n'est pas en jetant du vinaigre sur une plaie qu'on peut la guérir.

La visite de Mgr. a dû impressionner beaucoup les détenus et aura sans doute plus d'effet sur eux, pour la conduite qu'ils tiendront à l'avenir, que les châtimens mêmes que leur impose la loi.

Mgr. Taschereau a fait un don de viande et autres approvisionnements aux prisonniers, protestants comme catholiques, pour leur faire célébrer dignement le jour de Pâques.

— L'envoyé apostolique qui doit venir bientôt à Québec est Mgr. Georges Conroy, évêque d'Amragh, Irlande.

Le sept mars dernier, il a été appelé à Rome pour recevoir ses bulles et ses instructions. Ce prélat connaît très-bien la langue française.

On nous dit que Mgr. Conroy sera à Québec à la fin du mois courant ou au commencement de mai.

— Le 25 mars dernier, Sa Grandeur Mgr. Sweeney annonça aux paroissiens de St. Jean du Nouveau-Brunswick, dans sa cathédrale, qu'il avait été conclu avec les commissaires d'Écoles de la ville des arrangements en vertu desquels les Écoles Catholiques seront désormais sous la direction et le contrôle de ce bureau. Les Frères de la Doctrine Chrétienne ne pouvant accepter les termes de l'arrangement, sont rappelés par leur Supérieur. Ces écoles seront enseignées par des instituteurs catholiques; elles sont louées aux Commissaires pour un certain nombre d'heures par jour; avant et après ces heures, le catéchisme et autres instructions religieuses nécessaires seront données. Mgr. regrette vivement d'être obligé de laisser partir les Frères, qui ont rendu de si grands services à la cause de l'éducation dans sa ville épiscopale.

— On signale en Angleterre une recrudescence de conversions au catholicisme dans les classes ouvrières. Dans les grandes villes, le clergé est insuffisant à la besogne d'instruction des néophytes. Partout, on voit surgir de nouvelles fondations religieuses.

Les Pères Chartreux fondent un grand monastère sur les Landes de Sussex, le premier de leur ordre, depuis le martyr des Chartreux, sous Henri VIII. Les Carmélites de Yvelognes (Normandie) ont fondé une maison florissante à Chichester, et celles de la rue d'Enfer, à Paris, construisent une maison à Bugmenster.

On croit que la duchesse de Norfolk, qui en est la fondatrice, aura la consolation d'y voir sa fille aînée conduire la nouvelle colonie. La pieuse duchesse vient de terminer la quatrième des cinq églises dont elle avait fait voter aux Cinq Plaies de Notre-Seigneur Jésus Christ. La vaste et magnifique église catholique d'Arundel, construite aux frais du duc de Norfolk, est en dehors de ce vote qui rappelle les siècles de foi.

— Voici quelques détails sur le nouveau cardinal anglais que le Pape vient de créer. Mgr. Edward Henry Howard est le petit-neveu du douzième duc de Norfolk. Il est né en 1829. Il suivit d'abord la carrière militaire et servit avec distinction en qualité d'officier dans le 2^e régiment des gardes du corps (*Life Guards*). Il était protestant, parait-il, à être revêtu d'écarterre. Mais bientôt, par suite d'une de ces vocations qu'il n'est pas rare de rencontrer dans les rangs de l'armée, il quitta l'habit militaire pour la soutane et fut admis en qualité d'étudiant dans l'Académie de Nobles, à Rome.

Une fois ordonné prêtre, Pie IX, qui avait remarqué les rares qualités de Mgr. Howard, l'attacha à sa personne et le chargea de plusieurs missions délicates desquelles le jeune prêtre s'acquitta avec autant d'habileté que de zèle. Il se rendit précieux en plusieurs circonstances par ses rares qualités de poliglote (outre l'anglais, il parle couramment le français, l'italien, le russe et l'arabe) et tous les anglais qui visitent Rome, catholiques ou protestants, ne tarissent pas dans leurs éloges sur son effabilité.

Après avoir passé par les différents degrés de la prélature, Mgr. Howard est enfin élevé à la plus haute dignité ecclésiastique. Il est le second prince que l'illustre famille des ducs de Norfolk aura donné à l'Église: le premier était le grand aumônier de Catherine de Portugal, femme de Charles II. Avec Mgr. Cullen et Mgr. Maoung, il fera le troisième cardinal sujet de la reine Victoria.

On demandait à Pie IX pourquoi il favorisait ainsi les Anglais chez qui les catholiques étaient en minorité.

— "C'est que, répondit Sa Sainteté, bien que l'Angleterre soit une nation protestante, l'Église catholique est plus libre et plus respectée chez elle que dans bien d'autres pays."

— Une correspondance de Rome en date du 4 mars, mande que le ministère italien se trouve fort embarrassé en présence de l'opposition que rencoûtre au Sénat la loi sur les prétendus abus du clergé. La commission chargée d'examiner cette loi est composée de cinq membres, dont trois ont reçu de leurs bureaux le mandat de repousser la loi. Les deux autres, tout en l'épousant, la déclarent inopportune et dangereuse en ce moment. Il est donc difficile de prévoir l'issue de cette loi au Sénat.

CAUSERIE AGRICOLE

CULTURE DU TABAC (Suite).

Préparation du sol.—La préparation du sol, pour la culture du tabac, est d'une grande importance; elle supplée en partie, dans les climats qui lui sont peu favorables, aux constances climatiques des pays chauds.

On sait qu'un sol bien ameubli, rendu perméable aux eaux pluviales, conservant par conséquent mieux son humidité et se laissant aussi plus facilement pénétrer par les rayons calorifiques, permet aux racines de s'étendre plus librement; dès lors la plante résiste mieux aux sécheresses, prend plus de développement, parce qu'elle trouve plus de nourriture à s'approprier, et gagne plus de qualités par l'absorption de la chaleur souterraine.

C'est pour cette raison qu'il importe de donner des façons multipliées au sol destiné à la culture du tabac.

Comme dans toutes les autres cultures, ces opérations qui doivent ameublir des sols argilo-sablonneux et calcaires, doivent se faire plutôt dans les sols légers sablonneux.

Pour les premiers, il est indispensable de commencer les labours à l'automne et de les répéter au printemps; pour les sols légers sablonneux, un labour au printemps suffira, si l'on dispose d'engrais consommés et bien préparés à l'avance.

Ces labours peuvent se faire à la charrue, mais mieux vaut les exécuter à la herse. Si on n'a point le nombre de bœufs qui fit défaut, cette méthode serait universellement adoptée, et l'on s'en trouverait bien; car on est d'accord à considérer un labour fait à la bêche comme au moins deux labours faits à la charrue.

La terre argilo-sablonneuse ou de nature calcaire (terre marneuse, marne, etc.), dès que la récolte à laquelle le tabac doit succéder est enlevée, on donne un léger labour d'à peu près quatre pouces, et on laisse le champ se reposer jusqu'à l'automne, fin d'octobre. Alors si l'on n'a pas d'engrais de ferme bien décomposés, on y amène, selon ce dont on dispose, de 60 à 70 charges qu'on enfonce par un labour de 10 à 12 pouces; celui qui contient le plus d'excréments de porc et de mouton est toujours le plus recherché à cause de ses propriétés particulières. De cette façon les engrais ont le temps de se décomposer. Au printemps, de bonne heure, on donne un troisième labour de quatre à cinq pouces, afin de mieux mélanger les engrais avec le sol. Quelques semaines plus tard on donne un quatrième labour un peu moins profond, afin de ne pas ramener les engrais à la surface.

Voici le mode de préparation du sol, suivi en Allemagne: L'illustre Schwertz nous enseigne "qu'il faut donner au moins trois labours avant la plantation du tabac. Comme le tabac aime un terrain frais, on ne pourrait, en supposant un bon sous-sol, labourer assez profond, et un sol aussi pul-

véridé que possible lui étant indispensable, on ne doit épargner ni la herse ni le rouleau. Lorsque le champ a encore trois labours à recevoir, on amène le fumier; le premier labour l'enterre, le deuxième le ramène presque à la surface, et le troisième l'enfouit plus profondément que le premier, en le mélangeant au sol, et de fortes herseages sont aussi utiles au tabac que les labours et les engrais vigoureux."

Aux Etats-Unis, le terrain est labouré à la charrue ou à la hêche et rendu aussi meuble que possible. La récolte est presque aussi assurée si le terrain est exposé au midi en ports doux, abrités des vents du nord et du nord-est; on le partage en planches de deux-pieds à 2½ pieds de largeur distancées de trois pieds les unes des autres et parallèles. Dans les terres vierges, on n'emploie aucune espèce d'engrais; dans les sols qui ont produit un certain nombre de récoltes, on met du terreau, de la colombine et des engrais de ferme bien décomposés.

Préparation du sol dans les pépinières.—On ne peut se livrer à la culture du tabac si l'on ne dispose pas d'une espace de terrain plus ou moins étendu pour y élever les plants; cet espace s'appelle pépinière. La pépinière est libre quand elle est établie sur un terrain bien préparé; elle est dite forcée quand une couche de fumier ou terreau en ferme la base; dans ce cas on la désigne sous le nom de *couche chaude*.

En Belgique, la pépinière libre est presque la seule en usage; on choisit un terrain fertile, à une bonne exposition chaude, derrière une maison ou une grange, ou dans un potager entouré de haies.

En Hollande, les pépinières sont établies sur couche. Voici comment on les construit: on creuse une fosse de douze à quinze pouces de profondeur qu'on entoure d'un cadre en bois, s'élevant de six à huit pouces au-dessus du sol, et large seulement de cinq à six pieds, pour faciliter les sarclages; on donne au cadre comme à la couche une légère inclinaison du côté du soleil. On remplit cette fosse de fumier bien tassé, ensuite on recouvre le fumier de deux pouces à deux pouces et demi de terre humectée, ou bien de terre prise dans le champ même destiné à la plantation; on a soin de tamiser cette terre, afin de la rendre aussi fine que possible. On soustrait la pépinière aux vicissitudes climatériques, en la recouvrant d'un châssis à vitreaux de papier chargé à l'huile.

Dans le nord de la France, on établit les pépinières sur couches pour avoir des plantes plus précoces. M. Joubert les fait connaître en ces termes:

"Chaque de ces couches ne devra avoir plus de trois pieds de large, de manière à faciliter les travaux que nécessite la germination du tabac.

"Les couches à tabac se font avec un bon fumier de cheval, qui doit avoir l'apparence d'une bonne litière plutôt que d'un fumier trop pourri. On l'étend par lits en ayant soin de bien tasser les bords, de manière à ce que la couche ait plus de solidité. On l'élève ordinairement à la hauteur de trois pieds, et on lui donne la longueur convenable, on l'arrose fortement. Au bout de huit jours, cette couche doit être réduite de moitié.

"Aussitôt la couche terminée, on la recouvre de huit pouces de terre de jardin mélangée avec la moitié de terreau, le tout passé au tamis, afin que le mélange s'effectue mieux et que la terre soit parfaitement délitée. En outre, pour éviter le ravage des mulots, rats et autres animaux, il est urgent d'entourer la couche de fortes planches. Si pendant le cours des opérations qui se font sur la couche, cette dernière venait à trop se refroidir, ou bien si l'atmosphère

venait à tromper les calculs du cultivateur, on pourrait y remédier en établissant, le long de la couche des réchauds de fumier litière, qui, bien tassé et bien mouillé, donnerait à la couche une nouvelle chaleur.

"En outre, comme le tabac est une plante très exposée aux gelées, celui qui sera chargé du soin de la couche, devra avoir l'attention de planter, sur le milieu, des piquets de distance en distance formant vers leur extrémité l'Y, de manière à pouvoir y adapter des tringles de bois de l'un à l'autre. Cette précaution devra servir à jeter, pendant les nuits froides, des paillassons sur le travers, de façon à préserver les jeunes germinations du contact de gelées blanches.

"Ces paillassons devront être retirés tous les matins, à moins que la gelée ne continue pendant le jour, ou bien que l'atmosphère soit chargée de brouillards épais."

Des semis.—Nous ne parlerons pas de la question relative à l'économie de semence que l'on peut réaliser par tel ou tel mode de semis, l'objet n'en vaut pas la peine; mais il est hors de doute que le semis ne peut pas se bien faire si l'on ne mêle pas la graine avec des matières étrangères purvérolentes, vu la finesse de la semence.

On mélange la graine avec dix ou douze fois son volume de sable blanc ou de plâtre, pour bien distinguer les places où la semence a été répandue.

Quand le semis se fait en plein air, on ne peut l'effectuer que quand la température moyenne est 6° au-dessus de zéro. Les semis sur couche se font plus tôt.

On le fait à la main ou au tamis; après quoi on y passe un râteau à dents courtes et rapprochées.

Immédiatement avant comme après le semis, on répand au tamis sur la pépinière un peu de cendre de bois, et on arrose légèrement le sol avec un arrosoir, afin d'humecter la terre et y faire adhérer la graine.

Quand on veut faire le semis avec tous les soins désirables, on l'exécute ainsi: Lorsque la couche est dressée et la veille du jour où les semis doivent commencer, on arrose à l'aide d'un arrosoir très fin le terreau de la couche, de manière à ce que ce terreau, qui doit servir de lit aux graines, soit bien humecté. Le lendemain, deux ouvriers, l'un à droite, l'autre à gauche de la couche, nivelent le terreau. À l'aide d'une planche qu'ils promènent sur toute sa longueur et la soulevant de place en place. Une fois ce premier travail terminé, on répand au râteau, sur toute la surface du terreau, une légère couche de cendres qu'on aplanit de la même manière que le terreau et qui en donnant une teinte grise à toute la surface, permet aux semences de distinguer la graine qui tombe. Cette cendre a encore l'avantage de chasser les puces (puces de terre, altise). Enfin pour semer ou employer une planche de un pied de largeur sur trois pieds de longueur; on pose une des planches à peu près un pouce de l'un des bords de la couche, et on sème à l'aide d'un tamis contenant les graines et neuf-dixième de sable sur la partie découverte, puis on lève la planche qu'on place sur la partie semée. On met la seconde planche à l'éloignement de un pied et l'on sème l'espace qui se trouve entre elles; on déplace la première qu'on reporte à un pied de distance de la seconde, et ainsi du reste."

Les résultats qu'on obtient, en semant de cette façon, dit M. Joubert, auquel nous empruntons ce procédé, sont vraiment extraordinaires, car la graine se trouve si également répandue, que l'on pourrait croire qu'elle a été elle-même repiquée sur la couche.

Aussitôt le semis terminé, on couvre la graine de deux lignes (cette couverture peut être réduite de moitié et même plus) de terreau très-fin; puis, à partir de ce moment, on

arrose régulièrement tous les deux jours après le coucher du soleil, et avec une eau dans laquelle on a eu soin de faire détrempier pendant 24 heures quelques brouettées de fumier. Le neuvième ou dixième jour, la couche se couvre de petites germinations qui doivent être arrosées lorsque le terreau commence à sécher, car alors il ne faut pas trop activer la germination, dans la crainte que la plante ne fasse pas de racines et ne s'étiole.

Les pommes des arrosoirs qui servent à mouiller la couche, doivent être à surface plane et percées de trous excessivement fins, de manière à ce que l'instrument ne bave pas et n'occasionne pas sur le terreau de la couche des trous qui feraient périr les germinations naissantes.

Dès que la graine commence à germer, il est urgent, pour le bien-être du plant, de charger ce dernier d'une couche de terreau semblable à celle qui a été répandue sur la graine.

Quant au semis en plein air, en cas de jours ou de nuits froides, on couvre la pépinière de branchages ou de pailles-sous : les couches sont soustraites à l'influence néfaste de ces intempéries par des châssis vitrés ou des paillasons. Pendant les jours sereins et doux, on doit les découvrir : l'air donne la vigueur et la force aux jeunes plantes ; elles supporteront d'autant mieux le repiquage, qu'elles auront ordinairement dans ces conditions. Le terreautage est une opération de haute importance pour la production des replants ; cependant, beaucoup de cultivateurs la négligent.

Lorsque les plants ont acquis quelque force, on procède à l'éclaircissage, s'il a lieu, et on détruit au fur et à mesure de leur apparition les mauvaises herbes, en prenant soin de ne pas nuire aux jeunes plantes de tabac.

De la plantation en du repiquage — On ne peut procéder à la mise en demeure des plants de tabac que lorsque la terre qui doit les recevoir a reçu tous les soins nécessaires.

Quant à l'époque de procéder au repiquage, on peut la commencer depuis la fin de mai au 15 juin, mais pas la continuer au delà. Quand on le fait plus tôt, on s'expose à voir quelques nuits froides détruire la plantation. Si on le fait après le 15 de juin, les plantes acquièrent, dans les années favorables, une vigueur qui pourrait tromper les cultivateurs non expérimentés dans cette culture, mais le produit n'en est ni pesant ni de bonne qualité ; on remarque qu'il n'a ni consistance, ni onctuosité, parce qu'il n'a pas atteint sa maturité, et que, malgré tous les soins imaginables qu'on peut donner aux plantes, les feuilles conservent une couleur verte que la fermentation est quelquefois impuissante à atténuer.

Choix des plantes — Les cultivateurs se méprennent dans le choix des plantes lorsqu'ils préfèrent les sujets munis de sept à huit feuilles ; car il est démontré par la théorie et l'expérience que la reprise en est plus difficile et que les feuilles qui se trouvent sur le plant sont autant de feuilles qui n'acquiescent pas le plus grand développement dont elles sont capables. Mieux vaut infiniment choisir les plantes qui n'ont que quatre à cinq feuilles ; d'abord la reprise en est plus facile, attendu que l'évaporation, qui est la cause primordiale du dépérissement des sujets repiqués, est beaucoup moins forte, toute proportion gardée, que dans les sujets à 7 ou 8 feuilles, et que les racines, organes absorbants, sont aussi plus développées dans les replants à 4 ou 5 feuilles que dans ceux qui ont 7 à 8 feuilles ; et ensuite les feuilles du bas qui se développeront ultérieurement peuvent être en plus grand nombre, à raison de leur rapprochement, la plante donnera un plus grand rendement.

La science du ménage

Les vieux meubles. — Mécontents les personnes qui n'ont pas à

se préoccuper de l'ornementation de leur demeure, et qui trouvent chez elles ces vieux meubles de famille, qui sont un souvenir autant qu'un ornement.

Ce fauteuil sur lequel nous avons vu si longtemps s'asseoir notre père, notre mère bien-aimée ; cette armoire qui contient encore le linge qu'ils nous ont légué. Il y a une espèce de sacrilège à les vendre ou à les reléguer dans un coin obscur.

La demeure qui se dépeuple de ces souvenirs sera bientôt sans veuve de vertus. Gardons nos vieux meubles pour l'aïeule du corps, comme nos vieux amis pour l'aïeule du cœur. Les nouveaux amis sont plus brillants peut-être, ils sont certainement moins solides.

Propreté. — L'ornementation consiste : d'abord dans la propreté en tout et partout, pour les objets surtout qui approchent notre personne de plus près, la nourriture et le linge.

Non-seulement la santé dépend de la propreté, mais, ne l'oublions pas, l'activité, la bonne humeur, la satisfaction intérieure, et même, à certains égards, la moralité, en dépendent.

C'est dans les maisons sans propreté qu'habitent de préférence la paresse, l'ennui, le mécontentement de tout et de tous. Les meubles luisants attirent le soleil et semblent le multiplier en le réfléchissant.

Les chambres propres et tenues avec soin reflètent une âme contente, rayonnent la joie et semblent dire : Restez, on est bien ici.

Une femme est tout de suite jugée par la tenue de son appartement. " J'ai connu une personne, dit Mme Campan, qui, pour fixer son opinion sur les femmes de sa connaissance, ne se trouvait jamais seule chez elles sans lever les connas des canapés. Si elle y découvrait un feston commencé, un mouchoir, un ruban, elle disait : Je suis chez une négligente, chez une femme sans ordre et sans propreté. "

L'élégance et le luxe ne peuvent jamais se passer de la propreté, tandis que la propreté, qui entretient la santé, donne plus de fraîcheur au teint, conserve les vêtements, peut se passer parfaitement des ruineux secours de la coquette.

Conseils pratiques pour la propreté de la maison. — Voici des conseils pratiques donnés par un homme de bon sens à une jeune fille sur le point d'entrer en ménage :

" Occupe-toi de l'intérieur du logis ; veille à ce que les dalles, les carreaux ou les parquets soient balayés plusieurs fois par jour et lavés plusieurs fois par semaine.

" Veille à ce que le fer, la fonte et le cuivre reluisent et les meubles aussi, à ce que la vaisselle de terre ou de faïence fasse miroir sur l'étagère.

" Ne permets pas à l'araignée de filer en paix sa toile aux angles des poutres et des murs.

" Ne laisse point l'huile des lampes s'égoutter et rancir.

Après les conseils les moyens :

" Tu feras reluire le cuivre et le fer en les frottant avec une poignée d'oselle, ou avec du sable fin, ou avec de l'argile.

" Tu feras reluire l'argent, quand même il serait noirci, par des œufs, avec de l'oselle toujours et avec de l'eau de savon.

" Tu feras reluire tes chandeliers et ton poêle, c'est-à-dire la fonte en la frottant avec un oignon cru d'abord, en étendant de la mine de plomb avec une brosse, et en frottant de nouveau avec un vieux morceau de laine.

" Tu donneras une sorte de vernis à tes meubles, si pauvres qu'ils soient, avec de la cire jaune fondue dans de l'eau de lessive ou de cendre de bois, ce qui est tout un, et tu frotteras vigoureusement.

" On te dira : A quoi bon perdre son temps et sa peine à de pareilles minuties ?

" Tu laisseras dire, et tu continueras. "

Rien n'est attrayant comme l'aspect d'une cuisine où le cuivre est changé en or et l'étain en argent, par les ordres d'une maîtresse active.

La cuisine, dit une femme du monde, est le miroir de la maison. Entrez là pour la juger. Des murs salis par les mouchoirs, ou noircis par une fumée jaunâtre, des fenêtres sans châles pendant l'été, des ustensiles disséminés un peu partout, un sol inégal et humide, des cendres et des débris entassés dans un coin, tout cela annonce un désordre, le gaspillage, et fait pressentir de

fréquents moments de mauvaise humeur.

Conclusion: c'est dans la propriété que l'exagération est permise; assez, dans ce cas, est trop peu.

Mais la propriété habituelle exige une force de volonté et une conscience peu ordinaires.

Les âmes lâches ne sont pas propres.

(Observations agricoles par des étudiants en agriculture)

De la ferme et de ses dépendances.

Monsieur le Rédacteur,

Permettez-moi de vous prier d'insérer dans la *Gazette des Campagnes* les quelques lignes que je vous adresse aujourd'hui. Votre *Gazette des Campagnes* est pour nous, agriculteurs, la gardienne de nos intérêts et de notre nationalité. C'est précisément parce que je suis agriculteur et que je m'adresse à des agriculteurs que j'ose espérer votre concours.

Le but de ma correspondance est de venir en aide à un de mes amis du Lac St. Jean auquel une demande a été faite par un de ses confrères établis dans cette localité. M'appuyant que sur mes faibles connaissances théoriques et pratiques, je n'ai pas la prétention de paraître littérateur ni philosophe; ce que je veux et ce que j'ambitionne, c'est d'être utile à mon pays, et surtout à la cause agricole que j'affectionne; depuis quinze mois je me livre à l'étude de cette science que je me propose de mettre en pratique toute ma vie.

J'espère, M. le Rédacteur, que vous me ferez, ainsi que vos nombreux lecteurs, l'indulgence de ne pas tant regarder au style de mon écrit qu'au vrai côté de son utilité.

Dans deux correspondances précédentes, mon ami A. B. s'est efforcé de nous faire connaître les ressources immenses de la vallée du Lac St. Jean; de plus, il se propose de traiter bientôt le genre de culture propre aux terres de cette intéressante partie de notre pays, que, avant peu, espérons-le du moins, nous appellerons le *grenier du Canada*.

Pour moi, je veux étudier un sujet qui, je l'espère, aura son utilité parmi ce groupe de colons dont j'envie le dévouement. Je me rappelle que mon ami A. B., dans une récente correspondance adressée à la *Gazette*, disait "que le colon n'avait aucunement besoin de comptabilité agricole pour donner une proportion à ses bûches." Je veux bien le croire, et il devait en être ainsi dans les premières années de l'existence de cette colonie. Mais si ses bûches ont été faites à la hâte et en proportion des moyens du colon, elles doivent être certainement insuffisantes à présent, si l'on juge par les tableaux que mon confrère a donné, sur la culture au Lac St. Jean. Ces tableaux me font croire que les granges et les greniers sont trop petits pour contenir d'abondantes récoltes. Je crois donc qu'il ne sera pas sans utilité de donner quelques proportions économiques aux nouvelles constructions que les cultivateurs sont obligés de faire. Ces renseignements trouveront leur place dans une courte étude que je veux faire sur l'économie rurale et domestique, sous le titre:

DE LA FERME ET DE SES DÉPENDANCES.

Une ferme bien tenue doit présenter dans son ensemble et dans ses détails tout ce qui constitue l'économie rurale et l'économie domestique.

L'économie rurale est la science qui apprend à se servir le plus avantageusement possible des plantes et des animaux.

Elle a un double objet: 1o. la production des plantes et des animaux qui servent à nourrir l'homme, à le vêtir ou à lui procurer toute autre commodité; 2o. l'art de tirer le parti le plus avantageux des capitaux employés dans la pratique de l'agriculture considérée comme profession.

L'économie domestique est la science qui apprend à utiliser, pour la vie de la famille, les produits de l'économie rurale.

L'économie rurale embrasse la culture des champs et l'éducation des bestiaux. La partie la plus importante de l'économie rurale est la connaissance des plantes nutritives textiles, l'étude de leur culture particulière, des soins à leur donner et de l'emploi à en faire. Cette étude doit être précédée de celle de la subs-

tance dans laquelle s'opère la croissance, c'est-à-dire la terre.

Pour l'industrie agricole comme pour toutes les autres industries manufacturières, il n'y a de succès assuré que pour celui qui possède, en commençant, un capital suffisant.

Par capital on entend l'ensemble des richesses naturelles ou artificielles qu'un travail antérieur a pu fournir et a rendu disponible pour nos besoins. Ce capital se divise en trois parties: 1o. le capital intellectuel représentant l'agriculture et ses ouvriers; 2o. le capital foncier comprenant tous les immeubles, terre et bâtiments, chemins, cours d'eau, etc.; 3o. le capital d'exploitation ou les moyens de préparer la terre et de spéculer sur les produits de manière à en obtenir le plus grand bénéfice possible. Ces trois divisions sont essentiellement nécessaires à la culture; elles peuvent fort bien exister sans se présenter sous forme d'argent, mais il n'en est pas moins vrai que sans elles il n'y a pas de culture possible.

Le capital intellectuel est certainement la partie la plus importante du capital agricole. L'intelligence plus ou moins grande avec laquelle le cultivateur dirige son exploitation, ainsi que l'organisation et la surveillance, pèsent beaucoup dans la balance des profits. De même l'intelligence avec laquelle les ouvriers exécuteront leurs travaux permettra à la terre et aux animaux de donner des produits plus abondants, sans une augmentation de frais.

Ce capital intellectuel a pour base les connaissances théoriques et pratiques que le cultivateur acquiert par l'étude et l'observation. On comprend facilement que pour l'avantage d'une culture, ce capital doit exister. On cite quelquefois des hommes qui ont commencé la culture sans capital foncier, ayant acheté une terre à crédit et qui cependant ont réussi parfaitement, mais ce sont des exceptions excessivement rares et sur lesquelles on ne pourrait trop compter.

Qu'un homme dans cette situation se trouve en face d'années mauvaises, qu'une bonne récolte lui fasse défaut, non seulement il ne pourra rencontrer ses paiements, mais souvent il sera obligé de grever davantage sa propriété, tout en perdant le fruit de son travail. On ne parle pas ici du colon qui prend une terre encore vierge, et la met en état de culture. Bien que ce dernier ne réussisse pas toujours, sa position est cependant meilleure que celle d'un homme achetant une terre à crédit, dans les vieilles paroisses. En effet, dans les nouveaux défrichements le fond est à bon marché et le défricheur possède dans ses bras un capital d'exploitation qu'il ne peut transformer en capital foncier.

Enfin le capital d'exploitation comprend tout ce qui forme le mobilier d'une ferme, les animaux ou mobilier vivant, les outils et instruments ou mobilier mort; le roulant ou argent en caisse, lequel souvent n'est composé que de produits végétaux et animaux susceptibles d'être mis en vente ou d'être échangés pour la main-d'œuvre. Le fumier forme aussi une partie du capital d'exploitation: sans ce capital on conçoit parfaitement que toute culture est impossible. Quant à la quantité du fumier, elle varie, suivant les circonstances: les difficultés que l'on rencontre dans la préparation du sol, les conditions commerciales du pays, et aussi suivant l'habileté et la capacité manuelle du chef de l'exploitation.

Le cultivateur qui suit et qui peut exécuter habilement lui-même tous les travaux de la culture d'une terre, peut compter sur un meilleur succès que celui qui n'a que le travail routinier pour le guider; s'il est aidé de quelques-uns des membres de sa famille, le capital est encore plus fort. Si avec cela il suit un système de culture peu dispendieux, il suffira d'ajouter la nourriture et les vêtements pour lui et sa famille, jusqu'à la récolte prochaine, pour avoir un capital d'exploitation important.

Les animaux forment une partie importante du capital agricole, et ils méritent pour cela toute l'attention du cultivateur. Le bétail peut se diviser en deux catégories: le bétail de rente et le bétail de travail. Moins on peut garder d'animaux de travail sans nuire aux travaux d'une ferme, plus la culture sera avantageuse; tandis que plus on aura de bêtes de rente plus les profits seront élevés, parce qu'alors les fumiers et les produits du marché seront plus abondants. On conçoit parfaitement cependant qu'on ne doit pas garder de bétail de rente qu'en autant que la culture peut convenablement en nourrir.

Aux yeux des agriculteurs les plus renommés par leurs succès le bétail de rente est le signe caractéristique de la prospérité d'une exploitation rurale. Lorsqu'on a un troupeau d'animaux bien nourris, ceux-ci, il est vrai, consomment beaucoup de fourrage; mais en retour ils produisent beaucoup plus d'engrais, et nécessairement la terre en bénéficiera davantage. A son retour cette terre produira plus de fourrage, et conséquemment plus abondante sera la production en beurre, fromage, viande, laine, etc. C'est une spirale qui va toujours s'agrandissant à mesure que l'on avance dans la voie du progrès.

Il ne faut pas cependant pousser trop loin cette manière de juger de l'importance d'une exploitation. Par exemple, lorsqu'on est à proximité d'un grand centre de consommation, où on peut y vendre très-avantageusement ses fourrages et autres produits et en rapporter des engrais qui augmentent la fertilité de la terre; dans ce cas on conçoit qu'un bétail nombreux n'est pas nécessaire.

Voici une autre partie importante du capital d'exploitation, le mobilier mort (ou instruments). Cette partie est bien trop souvent négligée. Il n'est pas rare de voir des instruments, voire même des instruments d'une grande valeur, exposés à toutes les intempéries des saisons, souvent même au milieu des champs ou dans le voisinage de la maison.

La rouille rongé les parties en fer et la pourriture pénètre dans les parties en bois, de sorte que tous les ans on est forcé de faire des réparations qui sont très-souvent dispendieuses. Le cultivateur soigneux de ses propres intérêts saura toujours mettre ses outils et ses instruments de toutes sortes à l'abri des intempéries, et même ne négligera pas de huiler les parties en fer de ses instruments, et de peindre celles en bois.

Quant à la quantité d'instruments que l'on doit posséder, elle doit être aussi restreinte que possible. La bonne culture ne se fait pas avec de nombreux instruments, mais avec ceux seulement qui sont absolument nécessaires, en choisissant les plus améliorés parmi ceux offerts dans le commerce.

Le travail vient après le capital, et c'est ici surtout que l'on peut dire: "le temps c'est de l'argent." En agriculture, ce temps précieux est toujours exposé à être perdu; il n'y a qu'une extrême surveillance de la part du cultivateur qui puisse empêcher la perte de temps qui est la cause la plus souvent des succès en agriculture. Le cultivateur n'est pas économe lorsqu'il néglige de faire des travaux importants, mais sera économe celui qui fera faire ses travaux importants dans toute leur perfection, et avec le moins de dépense possible.

(A suivre.)

Effets de la paille de sarrasin sur le mouton

M. Moisan a communiqué à la Société de médecine vétérinaire d'Eure-et-Loir des observations sur les effets produits par la paille de sarrasin sur les moutons, lorsque ces animaux sont nourris avec cette paille. Nous croyons devoir donner un résumé de ce travail intéressant:

Le sarrasin donné comme fourrage aux moutons a la singulière propriété de provoquer l'enflure de la tête et quelquefois l'éruption de boutons sur le corps de cet animal. Des hygiénistes ont cependant prétendu que l'enflure des bêtes ovines ne devait pas lui être attribuée, et qu'elle était le résultat de piqûres d'abeilles, de frelons, de guêpes, qui ont l'habitude de butiner sur les fleurs de cette plante. C'est là une erreur; le sarrasin est pour le mouton une plante nuisible et toxique; on voici la preuve:

Le 10 mars 1873, M. Rouillay, cultivateur à Malmusset, canton d'Orgères, fit entrer la paille séchée et battue de sarrasin pour un quart dans la ration d'un troupeau composé de 400 bêtes; 150 agneaux placés dans une bergerie séparée n'en requirent pas; ce régime fut continué jusqu'au 10 avril: aucun accident ne se produisit dans la bergerie; mais, pour enlever les fumiers, M. Rouillay fit séjourner dans la cour de sa ferme 80 brebis pendant trois heures. Sous l'influence de l'air extérieur, la tête et les oreilles de ces brebis devinrent énormes; elles s'agitaient, balaient et cherchaient à se frotter la tête contre les murs. On les rentra, et une heure après, sauf 5 à 6, elles mangeaient avec appétit, et l'engorgement se dissipait peu à peu.

M. Rouillay voulut savoir si le même phénomène se produisait sur 75 bêtes plus jeunes. Il les fit sortir, et les mêmes symptômes se développèrent.

Le 15 avril, tout le troupeau fut envoyé au pâturage. Des résultats semblables aux précédents furent constatés. On pensa alors qu'il s'agissait de la clavelée; mais le propriétaire persista à faire séjourner ses animaux au dehors, et bientôt tous les signes du mal inconnu disparurent et tout rentra dans les conditions ordinaires.

Dans le courant de mai, M. Rouillay fit tondre le troupeau; et il s'aperçut que les bêtes, dépourvues de leur laine, reprenaient les caractères de la maladie ci-dessus indiqués. La tête, les oreilles surtout, la vulve, étaient rouges et tuméfiées; la peau participait plus ou moins à cet état congestionnel. Les brebis étaient en quelque sorte folles.

M. Rouillay, effrayé de cette situation, envoya chercher un vétérinaire, qui s'informa d'abord si les animaux n'avaient pas mangé de sarrasin, et qui, sur la réponse affirmative, fut bientôt fixé sur la nature de la maladie. La chose était d'autant plus facile que les 150 agneaux auxquels on n'avait pas donné de sarrasin n'avaient rien éprouvé.

Le troupeau, qui n'était pas sorti depuis vingt-quatre heures, présentait encore un peu de rougeur à la peau des oreilles, et un peu plus d'excitabilité et de hâlements. On ne constatait rien d'anormal: les bêtes mangeaient avec appétit. On fit alors sortir le troupeau en deux bandes séparées. On les conduisit sur des terres en friche. Pendant cinq à six minutes les moutons et les brebis se mirent à brouter l'herbe; puis ils commencèrent à s'agiter, à lever la tête, à bêler. Les signes reparaissaient, les pauvres bêtes se cramponnaient comme pour uriner, et elles allongeaient les jambes jusqu'à ce qu'elles tombassent étendues sur le sol; elles ne tardaient pas à se relever et se précipitaient du côté de la bergerie. Une fois rentrées, l'agitation persistait pendant un certain temps, puis tout rentra dans l'état ci-dessus indiqué.

Le vétérinaire appelé conseilla de persister à faire sortir le troupeau, et recommanda l'emploi de diurétiques dans les boissons. Six jours après, les bêtes supportaient déjà mieux l'action de l'air extérieur et commencent à manger aux champs. L'amélioration se fit progressivement, et, au milieu de juillet, on ne remarquait plus que quelques démanagements. Pas une bête ne succomba, mais plusieurs se ressentirent de l'intoxication jusqu'à la fin de l'automne et maigriront sensiblement.

Il est donc bien évident que la paille de sarrasin possède des propriétés nuisibles pour le mouton; mais à quels principes immédiats sont dues ces propriétés nuisibles qui ne produisent des effets qu'au contact de l'air, c'est ce que finiront probablement pour nous dire des chimistes, maintenant surtout que le fait est bien constaté.

Choses et autres

Etude sur l'éducation agricole.—C'est avec plaisir que nous accueillons réception d'une "Etude sur l'éducation agricole," par l'Honorable Louis Beaubien, orateur de l'Assemblée Législative de la Province de Québec. Cette étude contient des suggestions tellement importantes que nous voudrions, avant qu'on en fit l'application d'une manière définitive, qu'elles fussent discutées particulièrement par ceux qui depuis un assez grand nombre d'années ont pris une part active dans la direction des écoles d'agriculture de la Province de Québec. C'est probablement, d'après ce but que l'Honorable M. Beaubien a eu nécessaire de lier à la publicité ses appréciations sur l'éducation agricole dans le pays.

Le Naturaliste Canadien.—Voici le sommaire de la livraison de mars: L'instruction publique dans la Province de Québec; les plantes mellifères du Canada; les minéraux canadiens; faune canadienne; petite faune entomologique du Canada; naturalistes américains; faits divers; correspondance; *Field and Forest*, journal mensuel publié à Washington, E.U.

—Le département de l'Agriculture à Ottawa a reçu des avis d'Angleterre d'après lesquels la viande de bœuf importée du Canada est maintenant cotée, sur les marchés anglais, au même

prix que le bœuf d'Écosse qui jusqu'à présent était regardé comme supérieur aux autres.

Découverte. — Encore une richesse dans notre beau Canada. La rivière Manicouagan, dans le Labrador, contient près d'une de ses côtes, une eau minérale, très riche, qui sert au milieu d'un gros rocher. Les quelques expériences qui en ont été faites vont la rendre très-précieuse pour notre pays. Un père missionnaire, épuisé par un jeûne forcé de cinq jours, et prêt à succomber d'inanition, trouva assez de force après en avoir bu, pour se rendre aux premières habitations, distance de 5 lieues. M. Victor Côté, affligé d'un mal d'yeux cuisant depuis plus de 30 ans trouva une guérison complète après une application répétée de plusieurs jours. Elle est incolore et inodore, mais possède un petit goût d'herbes qui ne la rend pas désagréable à boire. M. Thibault homme actif, commencera à l'exploiter ce printemps et vu les qualités purgatives et rafraîchissantes de cette eau il est probable que ses efforts seront couronnés d'un grand succès.

Les hivers doux. — Il y a eu fort peu d'hivers aussi doux que celui de cette année. Les chroniques allemandes racontent qu'en 1172 toute la vallée du Rhin était en fleurs, dès la fin de janvier. Les rossignols étaient revenus à la Chandeleur.

En 1289, les jeunes filles de l'Alsace et du Brisgau se couronnaient de violettes le jour de Noël.

En 1421, les vignes de Colmar étaient en pleine floraison le jour de Pâques.

A la même époque l'on mangeait des fraises et des cerises. En 1585 on put faire la récolte à la Pentecôte. En 1662 les habitants de Hambourg, de Blatin et du Dantzic se passèrent de feu durant tout l'hiver. Depuis on n'en des hivers aussi doux que l'hiver présent qu'en 1807 et 1846 47.

Je ne sais que faire de mon fils, disait, un jour, devant quelques messieurs, un honnête cultivateur. Il ne veut être ni médecin, ni avocat, ni notaire, encore moins curé.

— Mais qu'il se fasse donc cultivateur comme vous, exclama l'un des auditeurs présents.

— Cultivateur ! Il est trop paresseux pour ça ; d'ailleurs il a toujours été dans les études jusqu'à présent.

— Eh bien, dit un commis voyageur qui était en tournée de propagande ; j'ai une idée, confiez-moi votre fils, j'en ferai un radical !

RECETTES

Guérison des "formes" chez le cheval

On donne le nom de "forme" aux tumeurs qui attaquent la couronne du pied du cheval, au-dessus du sabot. Ce mal atteint plus fréquemment les membres antérieurs.—Voici une recette qu'un cultivateur des États-Unis communique au *Country-Gentleman* :

"J'avais un jenné poulain de deux ans ayant une forme sur chaque pied, et je suis parvenu à l'en guérir par une application journalière d'huile de lin mêlée à de l'huile de vitriol, et avec mes mains je frottais la partie atteinte par cette maladie. J'ai oublié la quantité exacte qu'il fallait employer dans le mélange de ces deux huiles, mais les pharmaciens connaissent quelle proportion il faut employer pour obtenir un mélange suffisant. Ce poulain avait été tellement affaibli par ces quatre formes, qu'il ne pouvait se tenir debout ; mais avec le traitement que je viens d'indiquer, il a été parfaitement guéri, et n'en a pas moins été un cheval de prix. C'est un remède lent, mais pour peu que l'on persiste à en faire l'application, il amène à une guérison dans l'espace de deux à cinq mois suffisante pour empêcher le cheval de boiter, mais ne fera pas disparaître les bosses. Ce poulain provenait d'une jument atteinte de cette même maladie à un pied seulement.

Guérison des "crevasses" chez le cheval

Un autre correspondant du *Country Gentleman*, écrit aussi à ce journal pour lui demander quelques renseignements sur les crevasses chez le cheval ; ces crevasses sont des fentes transversales qui se forment sur le paturon ou sur le boulet des chevaux.

Voici ce qu'il écrit :

"J'ai une jument de grande valeur qui depuis dix à douze mois est atteinte de crevasses. Elles se trouvent en dessous du paturon, et s'étendent jusqu'au sabot, en crevasses courtes mais profondes. Quelquefois elles semblent disparaître, mais lorsque la jument est de nouveau soumise au travail, le mal reparait. Cette jument reçoit tous les soins hygiéniques possibles, mais rien n'y fait. J'ai employé différents remèdes, et je lui ai administré une dose de sel afin d'en purifier le sang ; à part cela la jument n'a aucun autre symptôme de maladie, à l'exception des vers qui paraissent l'incommoder."

Voici ce que répond à cela le rédacteur du *Country Gentleman*.

"Lavez la partie atteinte par les crevasses avec de la savonneuse chaude de savon de castile. Lorsque les crevasses seront séchées prenez un mélange de blanc de plomb (peinture blanche commune) avec de l'huile de lin, et enduisez les crevasses. Laissez pendant vingt-quatre heures, puis lavez de nouveau comme auparavant et ajoutez-y de la peinture et l'huile de lin. Frottez les crevasses avec de l'huile de lin, avant que d'y ajouter la couche de peinture. Donnez du son dans lequel vous ajouterez une petite quantité d'huile et une cuillère à thé de sulfate de fer (couperose). Ce remède peut amener la guérison au bout de quelques jours seulement.

ANIMAUX A VENDRE

A la Ferme-Modèle du Collège de Ste. Anne

Le soussigné offre en vente un choix d'animaux pur-shires : Six taureaux de deux ans ; deux taureaux de un an et plusieurs veaux du printemps.

S'adresser, à Ste. Anne de la Pocatière, à
AUGUSTE FORTIN, chef de pratique,
A la Ferme-Modèle de Ste. Anne.

OPERAS ! OPERAS !

Partitions piano et chant—paroles françaises

Le Cheval de Bronze.....	Auber.	Si j'étais roi.....	Adam.
Les Diamants de la Couronne. do		La reine topaze.....	Masé.
Le Domino Noir.....	do	Gaithée.....	do
Le Bal Masqué.....	Verdi.	Les Saisons.....	do
Nabuchodonosor.....	do	Le Maçon.....	Auber
Le Barbier de Sévil.....	Rossini	Zanetta.....	do
Guillaume Tell.....	do	Fra Diavolo.....	do
Robert le Diable.....	Meyerbeer	Iravata.....	Verdi.
Les Huguenots.....	do	Le Prophète.....	do
Le Pré aux Clercs.....	Hérold.	L'Africaine.....	do
Les Dragons de Villars.....	Maillart.	Zampa.....	Hérold.
La Bohémienne.....	Balfe.	Marie.....	do
Richard Cœur de Lion.....	Grétry	Martha.....	Flotow
Le Diable au Moulin.....	Gevaert	Stradella.....	do
Le Capitaine Henriot.....	do	Les Martyrs.....	Donizetti.
Le Bijou Perdu.....	Adam.	Lucrèce Borgia.....	do
Les Noces de Jeannette.....	Masé.	Don Pasquale.....	do
Roméo et Juliette.....	Gounod.	Le fardet.....	Adam
Philémon et Baucès.....	do	Franst.....	Gounod.
La Nonne Sanglante.....	do	Mireille.....	do

Etc., etc., etc., en vente chez
A. LAVIGNE
Marchand de pianos et harmoniums, Editeur de musique,
25 rue St. Jean, QUÉBEC. (Banque d'Épargne.)

DEPARTEMENT DES DOUANES

Ottawa, février, 1877.
L'ESCOMTE AUTORISÉ sur les ENVOIS AMÉRICAINS, jusqu'à
nouvel ordre, sera de 5 par cent.

JAMES JOHNSON.
L'avis ci-dessus est le seul qui devra paraître dans les
journaux autorisés à le publier.